



ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION Arrêté de Police N° 12/2018 du 07 Février 2018

Le Marie de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du rassemblement des élus, des sociétés locales, des associations et des membres du CCAS organisé le **lundi 19 mars 2018** à l'occasion de la commémoration du 19 Mars 1962, date anniversaire du « Cessez le feu » officiel de la guerre d'Algérie.

ARRETE

Article 1 Le rassemblement est prévu le lundi 19 mars 2018

à 18 heures 30 rue François Bacquet (face au monument aux

morts) pour un dépôt de gerbes à 18 Heures 45.

Article 2 La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de 18h00 à

19h00.

Article 3 Des barrières seront mises en place par les services techniques

de la commune aux endroits suivants :

Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès

 Rue Francois Bacquet au niveau du rond point croisement de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Responsable des services techniques

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police

de DOUAI

Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun

en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, Le 07 Février 2018

Le Maire, Maryline Lucas



http://www.ville-guesnain.fr